

Préface des fiches de données de sécurité



COMPO Jardin AG

Nom commercial : **Gesal Désherbant SUPER-RAPID**

Date: 01.11.2013

Nr. Article- Produit : **2202002039**

En cas d'urgence appeler le Centre Suisse d'information toxicologique, Freiestr. 16, 8032 Zürich;
Tél. des Urgences: (jour et nuit) 145 ou +41 (0)44 251 51 51.

1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

a) Indications sur le produit

Nom commercial

Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Type de produit

1000 ml

Variante

Utilisation

b) Fournisseur

COMPO Jardin AG

Hegenheimermattweg 65

CH-4123 Allschwil

Tel. +41 (0) 61 486 20 00

Fax +41 (0) 61 486 20 01

Info@compojardin.ch

c) Appel des urgences

145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Centre d'Information Toxicologique
ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : **Gesal Désherbant SUPER-RAPID**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
F-25220 Roche-Lez-Beaupre

Téléphone : +33 (0)3 81 40 25 25
Téléfax : +33 (0)3 81 55 67 16
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Central Safety & Environment
Téléphone: +49-251-3277-0

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification(67/548/CEE,1999/45/CE)

Conformément aux Directives CE ou aux lois nationales respectives, ce produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

P270 manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Produit phytopharmaceutique
Pesticide
Herbicide
produit fini

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Acide nonanoïque	112-05-0 203-931-2 01- 2119529247- 37	C; R34	Skin Corr. 1B; H314	<= 3,1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin si nécessaire. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|-------------------------------|
| Symptômes | : | Pas d'information disponible. |
|-----------|---|-------------------------------|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Jet d'eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO ₂) |
|--------------------------------|---|---|

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------|
| Moyens d'extinction inappropriés | : | jet d'eau |
|----------------------------------|---|-----------|

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Dans la proximité du feu les gaz toxiques peuvent former. |
|--|---|---|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|---|
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : | Utiliser un respirateur à air comprimé équipé d'un masque intégral.
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques |
|---|---|---|

- | | | |
|----------------------------|---|---|
| Information supplémentaire | : | Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
|----------------------------|---|---|

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| Précautions individuelles | : | Lunettes de sécurité
Gants de protection |
|---------------------------|---|---|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
|---|---|--|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

Méthodes de nettoyage	: Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
-----------------------	--

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.
--	---

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Pas de précautions spéciales requises.
---	--

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
--	---

Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
--	--

Classe de stockage (Allemagne)	: 12 Substances liquides non combustibles
--------------------------------	---

Durée de stockage	: 2 a
-------------------	-------

Température de stockage	: 2 - 25 °C
-------------------------	-------------

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

	: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange., Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.
--	---

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL	: Ces informations ne sont pas disponibles.
PNEC	: Ces informations ne sont pas disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.
-------------------------	--



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

Éviter l'inhalation des vapeurs.

- | | |
|---|---|
| Protection des mains | : Gants de protection conformes à EN 374.
Standard; Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application. |
| | : caoutchouc butyle
Épaisseur du gant: 0,7 mm |
| | : Chloroprène
Épaisseur du gant: 0,5 mm |
| | : PVC
Épaisseur du gant: 0,7 mm |
| Protection des yeux | : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166) |
| Mesures d'hygiène | : Pratiques générales d'hygiène industrielle. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | |
| Conseils généraux | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|-------------------------------|---|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : blanc laiteux |
| Odeur | : caractéristique |
| pH | : 4,47, 20 °C
4,12, Concentration: 10,00 g/l, 20 °C |
| Point/intervalle de fusion | : <= 0 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : env. 100 °C |
| Point d'éclair | : >> 100 °C |
| Taux d'évaporation | : non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : non inflammable |
| Pression de vapeur | : 0,000061 hPa, OCDE Ligne directrice 104, Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active. |
| Densité relative | : 0,9958 |
| Hydrosolubilité | : 0,8 g/l, 20 °C, pH: 5,0, OCDE Ligne directrice 105, Les |



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

valeurs indiquées se rapportent à la matière active.

émulsionnable

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 3,89, 20 °C, pH: 2,38, coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC, Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.
Température d'auto-inflammabilité	: 430 °C
Décomposition thermique	: > 400 °C
Viscosité, dynamique	: 2,4 mPa.s
Propriétés explosives	: Non-explosif, EEC A.14
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle	: 27,01 mN/m, 20 °C
	27,42 mN/m, 40 °C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec les acides.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Aucun à notre connaissance.
---------------------	-------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Pas de produits à éviter connus.
-------------------	------------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
-------------------------------------	---

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral: > 2.000 mg/kg, rat, Ligne directrice 423 de l'OCDE, Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: > 5,1 mg/l, rat, Toxicité aiguë par inhalation



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal: > 2.000 mg/kg, rat, Ligne directrice 402 de l'OCDE, L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin, Résultat: non irritant, Irritation dermique aiguë/corrosion., Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin, Résultat: Irritation des yeux, OCDE Ligne directrice 405, L'information fournie est basée sur les données (calculées) de substances similaires.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE Ligne directrice 406, L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Mutagenicité sur les cellules germinales	
Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson	: CL50: 86,8 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), semi-statique, OCDE Ligne directrice 203, Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: 141 mg/l, 48 h, Daphnia magna, semi-statique, Espèce Daphnie, test aigu d'immobilisation, Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).
Toxicité pour les algues	: CI50: 40,1 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Algue, test d'inhibition de la croissance., Le produit est une solution aqueuse diluée du mélange A < 25%. Le tableau ci-dessus montre les résultats obtenus (mélange A).

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: 94 %, Résultat: Facilement biodégradable., Durée d'exposition: 28 jr, OCDE Ligne directrice 301
------------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.
-----------------	--

12.4 Mobilité dans le sol



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

Produit:

Mobilité : Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Marchandises non-dangereuses

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR / GGVS : Sans rapport
RID : Sans rapport
ADNR : Sans rapport
IMDG : Sans rapport
IATA-DGR : Sans rapport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR / GGVS : Sans rapport
RID : Sans rapport
ADNR : Sans rapport
IMDG : Sans rapport
IATA-DGR : Sans rapport

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

IMDG : Aucun polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans rapport



Gesal Désherbant SUPER-RAPID

Version: 1.0

Date de révision: 22.08.2013

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Sans rapport

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : Les produits phytosanitaires/biocides conditionnés en emballages destinés à l'utilisateur final grand public, ne sont pas affectés à des classes de risque pour l'eau et ne sont donc pas étiquetés en conséquence. Ils cependant être stockés comme s'ils étaient classés WGK 3 (très dangereux pour l'eau (Allemagne)).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R34 Provoque des brûlures.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.